



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## CHRS

Question écrite n° 510

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'assurer la pérennité du financement des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence des personnes en grande précarité (CHRS). En effet, les CHRS permettent de répondre dans l'urgence aux demandes de personnes qui sont confrontés à de graves difficultés, et qui ne peuvent ainsi accéder, en raison de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, à un logement décent. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement dans ce domaine pour maintenir et accroître le nombre de CHRS dont les besoins sont aigus.

### Texte de la réponse

Les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) jouent un rôle majeur dans l'accueil et l'hébergement, souvent en urgence, des personnes en grande précarité qui se trouvent privées d'un logement. Les actions qu'ils mettent en oeuvre dans le domaine du logement, de la formation, du travail, de l'accès aux soins et à la culture, ont pour but de favoriser l'autonomie de ces personnes. Le Gouvernement, tout en souhaitant soutenir et renforcer l'action des CHRS, s'attache à développer les mesures en matière d'accès à l'emploi et au logement, de nature à favoriser l'insertion durable de ces personnes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 510

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 1997, page 2242

**Réponse publiée le :** 8 septembre 1997, page 2876